

## **DÉLIBÉRATIONS**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réf. : CV/D92b-2018

Séance du 22/11/2018 – Convocation du 7 novembre 2018

Compte rendu affiché le 26 novembre 2018

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

**Présents :**

Valérie GLATARD, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Laurent BUFFARD, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Marc GRAZIANA, Annick PAKLOGLOU, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

**Absents représentés**

Hélène SORREL-DUNAND par Guillemette DEBORDE ; Jean-Jacques DUPERRAY par Gilbert PETITJEAN ; Michel MATHEY par Marine MATHEY, Maria DA SILVA-PIRES par Christine PERRIN-ESSERTAISE ; Myriam MARMONIER par Gisèle COIN ; Tameur GUENNAT par Marc GRAZIANA ; Jean-Claude FABRE par Youcef BOUREZG ; Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	19
Votants	27

#### **Objet : Élection d'un nouvel Adjoint au Maire, suite à la vacance du poste de 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire**

Suite à l'élection de M. Youcef BOUREZG en tant que 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, le Conseil Municipal ayant constaté la vacance du poste de 3<sup>ème</sup> adjoint, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

Madame le Maire précise que ce nouvel adjoint occupera le 8<sup>ème</sup> rang sur le tableau des adjoints.

L'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que dans les communes de 1000 habitants ou plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Néanmoins, cet article précise qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L 2122-7 du CGCT, lesquelles disposent que l'adjoint est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir désigner un nouvel Adjoint au Maire au scrutin secret et à la majorité absolue. Elle invite le Conseil à désigner deux scrutateurs parmi les élus afin de procéder à la vérification du bon déroulement du vote et au dépouillement.

Madame le Maire effectue à un appel à candidatures, puis invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection selon les modalités indiquées.

Le Conseil Municipal :

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-7-2 et L. 2122-7,
- VU la délibération n° D19-2014 du 5 avril 2014 relative à l'élection des Adjoints au Maire fixant leur nombre à 8,
- VU la délibération n° D92-2018 du 22 novembre 2018, relative à l'élection d'un 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,

- CONSIDÉRANT la vacance du poste de 3<sup>ème</sup> adjoint,
- **PROCÈDE à l'élection d'un adjoint dans les conditions prescrites par la loi**
- **NOTE après dépouillement les résultats suivants :**
  - 1<sup>er</sup> tour du scrutin
  - Votants : 27
  - Suffrages exprimés : 25
  - Blancs ou nuls : 2
  - Majorité absolue : 14
  - Gilbert PETITJEAN a obtenu 25 voix
- **PROCLAME Gilbert PETITJEAN en qualité de 8<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,**
- **PREND ACTE DU FAIT que l'intéressé accepte d'occuper ces fonctions,**
- **DIT que le nouveau tableau des adjoints est :**

Youcef BOUREZG- 1<sup>er</sup> Adjoint  
Claire LEBAHAR - 2<sup>ème</sup> Adjointe  
Hélène SORREL-DUNAND - 3<sup>ème</sup> Adjointe  
Jean-Jacques DUPERRAY - 4<sup>ème</sup> Adjoint  
Gisèle COIN - 5<sup>ème</sup> Adjointe  
Alain GOJON - 6<sup>ème</sup> Adjoint  
Guillemette DEBORDE - 7<sup>ème</sup> Adjointe  
Gilbert PETITJEAN – 8<sup>ème</sup> Adjoint

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 22 novembre 2018  
Le Maire,  
**Valérie GLATARD.**

Acte rendu exécutoire après  
- Dépôt en Préfecture le 26/11/2018  
- Publication ou affichage le 26/11/2018  
**Valérie GLATARD, Maire.**

